



VOTEZ POUR NOTRE PROJET !

Tentez de gagner **2 smartphones**

RÈGLEMENT DU CONCOURS

La société PIM organise un jeu concours sans obligation d'achat intitulé : "Aidez-nous à remporter le concours La Fabrique Aviva 2019 !"

NOM ET COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR

PIM - SAS au capital de 50 000€

SIRET : 82926111400021

Adresse : 74 avenue Thiers 33100 Bordeaux

Site internet : www.pim.life

Mail : contact@pim.life

Représentant légal : Gilles Verbecq

DATES DE DÉBUT ET DE FIN DU CONCOURS

Ce concours se déroulera entre le mardi 21 mai 2019 10h et le lundi 3 juin 2019 à 12h (fuseau horaire France métropolitaine) sur le site internet dédié accessible via la page Facebook PIM : <https://www.facebook.com/pimsolidaire/>

Ouverture du concours le 21/05/2019, 10h

Fermeture des votes sur le site La Fabrique Aviva le 03/06/2019, 12h

Annonce du gagnant le 05/06/2019

NOMBRE DE GAGNANTS

Deux gagnants seront tirés au sort parmi les personnes ayant attribué un ou plusieurs votes pour PIM sur le site de la Fabrique Aviva.

Le nom des gagnants sera annoncé sur la page Facebook de PIM le 5 juin 2019 et ils seront ensuite contactés via un message privé Messenger et devront se manifester dans un délai de 30 jours. Le cas échéant, ils seront inéligibles à ce concours et ne recevront pas leur prix.

LES DOTATIONS DU CONCOURS

Chacun des gagnants remportera un smartphone Huawei Y6 Pro 2017 (coque de protection non incluse).

Chacun des smartphones sera livré à l'adresse du gagnant (sur l'ensemble de la France Métropolitaine, Corse incluse sous réserve de disponibilité sur les conditions de livraison du transporteur). PIM utilisera le service de livraison de La Poste et ne pourra être tenu responsable en cas de problème de livraison ou sur tout problème technique lié à la qualité du matériel fourni.

ADHÉSION AU RÈGLEMENT

Participer à ce jeu valide l'acceptation entière et sans réserve de chacune des clauses du présent règlement par chacun de ses participants.

Le règlement pourra aussi être consulté en ligne sur le site internet www.pim.life, en cliquant en bas du site sur le bouton "Jeux concours".

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu. Seront exclues les demandes de participation qui ne répondent pas aux conditions mentionnées dans le présent règlement.

CONDITIONS POUR PARTICIPER

La participation est gratuite et sans engagement. Aucun participant ne pourra demander à PIM de rembourser pour une cause quelconque, les frais de participation au concours : forfait internet, envoi d'un courrier, etc.

Le participant doit être une personne majeure résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) pour participer et doit fournir dans la durée de 30 jours après la fin du concours une adresse postale compatible avec le transporteur du matériel gagné.

Toute indication falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte, inexacte à propos du participant entraîne l'exclusion du participant.

Les participants devront également respecter les conditions du concours LaFabriqueAviva disponible sur le site : <https://lafabriqueaviva.fr/fr/>

MÉCANIQUE DU JEU

1. Créer un compte sur le site de La Fabrique Aviva : <https://lafabriqueaviva.fr/fr/>
2. Votez pour notre projet sur la page de PIM : <http://bit.ly/votez-pim>
3. Pour valider votre participation au jeu concours, likez (cliquez sur j'aime) l'un des posts Facebook concernant le jeu concours "Aidez-nous à remporter le concours de la Fabrique Aviva" sur la page de PIM :
<https://www.facebook.com/pimsolidaire/>

Lorsque vous votez, veillez à ne pas sélectionner "Rester anonyme". Le cas échéant nous ne pourrions pas retenir votre candidature au jeu concours.

Toute participation effectuée contrairement aux modalités du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu concours par l'organisateur sans que celui-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

CONDITIONS POUR GAGNER

Les participants devront avoir voté pour PIM sur le site de La Fabrique Aviva en laissant apparaître leur nom, prénom et devront également "Liker" un des posts du jeu concours "Aidez-nous à remporter le concours de la Fabrique Aviva" publié pendant la période du jeu sur la page Facebook de PIM. Les gagnants seront tirés au sort par les responsables de PIM dans la liste des personnes ayant voté pour notre projet entre le 21/05/2019 et le 03/06/2019.

Le nom des gagnants sera communiqué via un post sur la page Facebook de PIM le 05/06/2019. Les gagnants seront informés par un message privé Facebook. Ils devront se manifester auprès de l'équipe de PIM en communiquant dans un message privé Facebook sur la page PIM leur adresse postale.

PROTECTION DES DONNÉES

PIM, dans le cadre du jeu, est amenée à collecter certaines informations à caractère personnel relatives aux participants. Ces derniers sont informés d'une part que les données les concernant, utilisées dans le cadre de cette opération, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

PIM n'utilisera aucune de ces informations pour des prospections commerciales et ne revendra aucune de ces informations.

Conformément à la loi "n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée", toute personne bénéficie d'un droit d'accès, d'un droit de rectification et d'un droit d'opposition aux données qui la concernent pour motifs légitimes. Toute demande en ce sens doit s'effectuer avec l'envoi d'une lettre, à l'adresse PIM - 74 avenue Thiers 33100 Bordeaux, accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook et La Fabrique Aviva.

DROIT DE RETRAIT ET/OU DE MODIFICATION

PIM se réserve la possibilité d'écourter, de prolonger, de modifier, de reporter ou d'annuler le présent concours sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Le participant peut également annuler sa participation à tout moment du concours.

Toute réclamation devra être adressée à PIM, au moyen d'une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse postale suivante : PIM SAS, 74 avenue Thiers, 33100 Bordeaux, dans un délai de 1 mois après la date de clôture du jeu à savoir le 3 juin 2019.

De la même manière, aucune réclamation ne sera acceptée de la part d'un participant ayant communiqué, volontairement ou non, des informations incorrectes sur son identité ou toute autre élément déterminant pour la validité de la participation.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable du mauvais acheminement des formulaires et autres documents relatifs au présent jeu par les services de télécommunication et autres responsables de l'acheminement.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable si, par suite à des circonstance indépendantes de sa volonté, le jeu devait être annulé ou ses conditions être modifiées.

L'organisateur est en droit d'annuler tout ou une partie du jeu en cas de fraude sous quelques forme que ce soit. En cas de potentielle fraude, il se réserve le droit de ne pas attribuer les lots aux participants fraudeurs et de poursuivre en juridiction ces derniers.